MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1012 1er octobre 2003

SOMMAIRE

Acampora Consulting & Trust S.A., Luxembourg . 48575	Fingesty S.A., Luxembourg	48569
Adpartners International S.A., Luxembourg 48530	Finimpex S.A.H., Luxembourg	48571
Ambeline S.A.H., Luxembourg 48565	Frederic's Lux S.A., Weiswampach	48536
Ambeline S.A.H., Luxembourg 48571	Frederic's Lux S.A., Weiswampach	48537
Anglertreff, S.à r.l., Mertert 48557	Fustet Holding S.A., Luxembourg	48574
Automotive Engineering Holding S.A., Luxem-	Gabek International S.A., Luxembourg	48559
bourg 48576	Gad Finance S.A., Luxembourg	48571
BA&B Investissement S.A., Luxembourg 48556	Gérard Hastert S.A., Heisdorf	48539
BA&B Investissement S.A., Luxembourg 48556	GMI - Conseils en Valeurs Mobilières Internatio-	
BA&B Investissement S.A., Luxembourg 48556	nales S.A., Luxembourg	48570
BA&B Investissement S.A., Luxembourg 48556	GMI - Conseils en Valeurs Mobilières Internatio-	
BA&B Investissement S.A., Luxembourg 48556	nales S.A., Luxembourg	48570
Bank of Tokyo-Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Lu-	Guarida S.A.H., Luxembourg	48561
xembourg 48555	Guarida S.A.H., Luxembourg	48566
(Le) Bon Voyage, S.à r.l., Ettelbruck 48535	Hochtief Facility Management Luxembourg S.A.,	
Borsi Promotion, S.à r.l., Luxembourg 48538	Luxemburg	48575
C+ Investments S.A., Luxembourg 48530	HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construc-	
Campanule S.A., Luxembourg 48575	tion Hochtief-Luxembourg S.A., Luxembourg	48576
Centre Poids Lourds Luxembourgeois, S.à r.l., Alzingen	HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Luxemburg	48576
CM 21 Participations S.A., Luxembourg 48558	IST Lux S.A., Luxembourg	48564
Compétences plus Actions S.A., Luxembourg 48561	IST Lux S.A., Luxembourg	48564
Cram S.A., Luxembourg	Katran S.A.H., Luxembourg	48563
Davis Financière Invest S.A.H., Luxembourg 48533	Katran S.A.H., Luxembourg	48570
Davis Financière Invest S.A.H., Luxembourg 48533	Libellé S.A., Luxembourg	48575
Denning & Co Investments Ltd. S.A., Luxembourg 48561	Librairie Sander, S.à r.l., Wiltz	48567
Docpharma, S.A., Marnach	Loghaul S.A., Luxembourg	48560
EDM International, Sicav, Luxembourg 48563	Logistis II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	48540
EDM International, Sicav, Luxembourg 48563	Logistis II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	48551
Eisen A.G., Luxembourg	Logistis II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	48551
Era Investors S.A., Luxembourg 48569	Logistis II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	48555
Euralver Façades S.A., Luxembourg 48562	Luxbauhaus, S.à r.l., Luxembourg	48567
Eureau S.A., Dudelange	Marquisaat S.A.H., Luxembourg	48558
Eureau S.A., Dudelange 48566	Matira Partner S.A., Luxembourg	48570
Euronimbus S.A., Schifflange 48530	Maxima Exell Luxembourg S.A., Bertrange	48558
European Council On Exercise S.A 48567	Mediashop S.A., Luxembourg	48572
European Foods Company S.A., Luxembourg 48570	Micheline Invest S.A.H., Luxembourg	48569
Fanga Holding S.A., Luxembourg 48557	Mirabella S.A.H., Luxembourg	48564
Ficomat S.A.H., Luxembourg 48559	Mirabella S.A.H., Luxembourg	48571
Ficomat S.A.H. Luxembourg. 48572	Mohrini S.A. Luxembourg	48566

Obsidio S.A., Luxembourg	48560	Sicris Immobilier S.A., Luxembourg	48560
Ophain Immobilière S.A., Luxembourg	48559	Sicris Participation S.A., Luxembourg	48562
P.R. Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	48538	T.R.H S.A., Luxembourg	48560
Pascal Belnou, S.à r.l., Hostert	48557	Taureau Holding S.A., Luxembourg	48557
R Advisory Luxembourg S.A., Luxembourg	48537	Taureau Holding S.A., Luxembourg	48572
Recherche et Développement Finance Holding		Tietoenator Financial Solutions S.A., Luxembourg	48540
S.A., Luxembourg	48565	Truck Service S.A., Alzingen	48555
Remafin Invest S.A., Luxembourg	48574	Trust Worthy Holding S.A., Wasserbillig	48562
Répare-Toit, S.à r.l., Luxembourg	48534	Trust Worthy Holding S.A., Wasserbillig	48562
Restevent Group S.A., Grevenmacher	48538	Trust Worthy Holding S.A., Wasserbillig	48562
Revending Holding S.A., Luxembourg	48539	Valoris Luxembourg S.A., Luxembourg	48559
Roque Finances S.A., Luxembourg	48573	Vetechal International S.A., Luxembourg	48565
S.E.F. Luxemburg Holding S.A., Echternach	48531	Vetechal International S.A., Luxembourg	48565
Saint Martin Inc. S.A., Luxembourg	48539	Waterloo Infante Promotion S.A., Luxembourg	48562
Serafin S.A., Luxembourg	48571	Waterton Lakes Project S.A., Luxembourg	48561
Shaft Invest S.A.H., Luxembourg	48574		

C+ INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 92.342.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 25 août 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054688.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

ADPARTNERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 69.020.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er septembre 2003.

Pour ADPARTNERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054689.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

EURONIMBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R. C. Luxembourg B 58.075.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(054705.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

S.E.F. LUXEMBURG HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg. R. C. Diekirch B 95.440.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Holdinggesellschaft SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Hermann-Josef Lenz, Privatbeamter, wohnhaft zu B-4780 St Vith, Hinderhausen, 82;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROTAX, S.à r.l., mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Hermann-Josef Lenz, vorgenannt.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I.- Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

- Art. 1. Unter der Bezeichnung S.E.F. LUXEMBURG HOLDING S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.
- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

- Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.
- Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen luxembourgischen oder ausländischen Gesellschaften, die Kontrolle, die Verwaltung sowie die Verwertung dieser Beteiligungen

Sie kann beliebige Garantien oder Rechte erwerben auf dem Wege einer Beteiligung an Aktien, Zeichnung, Verkauf oder in jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen, wobei sich jedoch ihre Tätigkeit im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften halten muß.

Sie kann auch Patente und andere, davon abgeleitete Lizenzen erwerben oder verwerten.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III.- Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei (3) Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben, Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anläßlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

- **Art. 8.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.
- Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen. Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.
- **Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.
- Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.
- Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung

- Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.
- Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem 31. des Monats Juli um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

- Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.
 - Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einundreissigtausend (31.000,-) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausendfünfhundert (1.500,-) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3); diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
 - 2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
- 1. Herr Rongchang Yu, Kaufmann, wohnhaft in 10th F, No 77, Mu Xu Yuan Road, Nanjing, Jiangsu, China, P.C. Code 210007.
 - 2. Herr Lutz Schrammeck, Privatbeamter, wohnhaft in L-9753 Heinerscheid, Maison 13.
 - 3. Herr Hermann Lenz, Privatbeamter, wohnhaft in B-4784 St Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.
 - 3. Die Generalversammlung bestimmt zu Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren:

Herr Rongchang Yu, vorgenannt.

- 4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, ohne finanzielle Beschränkung.
 - 5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Die Gesellschaft EUROTAX, S.à r.l., vorgenannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1er août 2003, vol. 612, fol. 20, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 3. September 2003.

F. Unsen.

(902189.3/234/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2003.

DAVIS FINANCIERE INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.542.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(054664.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

DAVIS FINANCIERE INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.542.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(054663.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

DOCPHARMA, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg. R. C. Diekirch B 5.642.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Leon Van Rompay, administrateur de sociétés, demeurant à B-2580 Putte Beerzel (Belgique), 3, Linde-laan.

ici représenté par Monsieur Willy Francken, comptable, né à Anvers (Belgique), le 14 décembre 1935, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59, Kerkhofstraat,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Heverlee, le 10 août 2003,

2. Monsieur Luc Selis, employé privé, demeurant à B-3190 Boortmeerbeek (Belgique), 13, Heikestraat, ici représenté par Monsieur Willy Francken, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boortmeerbeek, le 12 août 2003.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente pour être enregistrées avec elle.

Lesquels comparants, tel que représentés, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société anonyme DOCPHARMA S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 575 du 11 août 2000, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 5.642.

Que le capital social est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (37.184,03 EUR) (ci-avant 1.500.000,- LUF) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR).

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que les associés, représentants l'intégralité du capital social, décident de prononcer la dissolution anticipée de la société DOCPHARMA S.A. avec effet immédiat.

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société DOCPHARMA S.A.

Qu'ils déclarent encore que l'activité de la société n'a pas démarré, qu'ils sont investis de tout expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimés à 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Francken, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 août 2003, vol. 317, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 août 2003.

(902158.3/2724/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2003.

REPARE-TOIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 44.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Signature.

(054527.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

LE BON VOYAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 23, rue Prince Henri. R. C. Diekirch B 95.422.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Mademoiselle Carla Moreira Da Rocha, agent de voyage, née à Paredes (Portugal) le 11 juin 1980, demeurant à L-9831 Consthum, 8, rue de Kautenbach.

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de voyage.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de LE BON VOYAGE, S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à L-9047 Ettelbruck, 23, rue Prince Henri. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Mademoiselle Carla Moreira Da Rocha, prénommée.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Pour tous besoins du fisc, le capital social correspond à ...

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.
- **Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille trois.
- Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
 - Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Mademoiselle Carla Moreira Da Rocha, agent de voyage, demeurant à L-9831 Consthum, 8, rue de Kautenbach.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Moreira Da Rocha, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2003, vol. 612, fol. 18, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 septembre 2003.

F. Unsen.

(902164.3/234/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 septembre 2003.

FREDERIC'S LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 95.270.

L'an deux mille trois, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme FREDERIC'S LUX S.A., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial C page 79935 de 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro D B 6.653.

L'assemblée est présidée par Monsieur Freddy Solheid, administrateur de sociétés, demeurant à B-4950 Waimes, Belair, 11, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - Libération du capital restant à libérer,
 - Augmentation du capital social.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée déclare libérer les actions à concurrence des cinquante pour cent restant à libérer de sorte que le solde du capital souscrit, soit la somme de quinze mille cinq cents (EUR 15.500,-) euros est libéré. Cette libération a eu lieu par des versements en espèces par les actionnaires au prorata de leur participation, de sorte que la prédite somme de quinze mille cinq cents (EUR 15.500,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Par conséquent, les actions ont toutes été entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille cinq cents (EUR 9.500,-) euros, pour le porter de son montant actuel, soit trente et un mille (EUR 31.000,-) euros représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale actuelle de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune à quarante mille cinq cents (EUR 40.500,-) euros,

représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale nouvellement fixée à quatre cent cinq (EUR 405,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par des versements en espèces par les actionnaires au prorata de leur participation, de sorte que la prédite somme de neuf mille cinq cents (EUR 9.500,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante mille cinq cents (EUR 40.500,-) euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinq (EUR 405,-) euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille deux cents (EUR 1.200) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: F. Solheid, C. Counhaye, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2003, vol. 425, fol. 26, case 8. – Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 août 2003. U. Tholl.

(902156.3/232/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2003.

FREDERIC'S LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 95.270.

Statuts coordonnés suivant acte du 19 août 2003, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(902157.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2003.

R ADVISORY LUXEMBOURG S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 76.440.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 juillet 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter le résultat disponible de l'exercice clôturé au 31 mars 2002 et s'élevant à EUR 37.072,- à l'exercice suivant.

L'Assemblée décide:

- Le renouvellement des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.
- La réélection du Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, Espace Ariane, 400, route d'Esch, BP 1443.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054678.3/1183/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

BORSI PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R. C. Luxembourg B 54.328.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Signature.

(054528.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

RESTEVENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale I.

R. C. Luxembourg B 70.777.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Signature.

(054531.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

P.R. COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.825.

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

1.- Monsieur Giuseppe Parola, coiffeur, né à Reggio Calabria, (Italie), le 5 décembre 1970, demeurant à L-6148 Junglinster, 4, rue Joseph Probst.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée P.R. COIFFURE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, (R. C. Luxembourg section B numéro 50.825), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 344 du 26 juillet 1995,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 233 du 13 mai 1997.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et que le comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de constituer une succursale de la société P.R. COIFFURE, S.à r.l. sous l'enseigne de GLA-MOLIR

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1er des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1 er. La société prend la dénomination de P.R. COIFFURE, S.à r.l. et peut faire le commerce sous l'enseigne de GLAMOUR.»

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse de la succursale à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Parola, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2003, vol. 524, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2003.

J. Seckler.

(054793.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

REVENDING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 70.462.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Signature.

(054533.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

GERARD HASTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 15, rue de Müllendorf. R. C. Luxembourg B 53.417.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Signature.

(054534.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

SAINT MARTIN INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 61.189.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 8 mai 2003 à 15.30 heures

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- I. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.
- II. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2002 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2002, correspondant à 6.892,95 EUR.
- III. L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2002.
- IV. L'assemblée confirme le mandat des administrateurs et nomme la société CENTRA FIDES S.A. comme nouveau commissaire aux comptes, qui accepte. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivera à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009. Les membres du conseil d'administration sont: M. Michel Bourkel (administrateur-délégué), Mme Anique Klein (administrateur) et Mme Micaela Boniciolli (administrateur).

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 16.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03841.- Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054749.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

TIETOENATOR FINANCIAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 75.886.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Signature.

(054537.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Unit capital: € 12,500.-.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 90.606.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh day of February.

Before the undersigned Maître Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company, LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B. 90.606, and incorporated by a deed of the Luxembourg Notary Joseph Elvinger drawn up on 19 December 2002 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 148 dated 12 February 2003 (Page 7069).

The meeting is presided by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium), who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange (France).

The meeting elects as scrutineer Patrick Van Hees, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list, that the one hundred (100) Class A Shares and the twenty-five (25) Class B Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To approve the entry of the following companies as new shareholders of the Company:
- * IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, having its registered office at 2, Bankgasse, A-1010 Wien, Austria;
- * FOXY S.A., having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and;
- * CNP ASSURANCES S.A., having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France,
- * SASU LOGISTIS II SAS, having its registered office at 31, rue de Mogador, F-75009 Paris, France,
- and to authorise them to execute the share transfer agreements to be executed between IXIS AEW EUROPE and each of the new shareholders;
- 2) To resolve to increase the share capital of the Company with an amount of ninety-seven thousand and five hundred Euro (Euro 97,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred thousand Euro (Euro 12,500.-) to one hundred and ten thousand Euro (Euro 110,000) by creating and issuing nine hundred and seventy-five (975) new Class B shares of one hundred Euro (Euro 100.-), each;
 - 3) To record the subscription and the liberation of the new shares by way of contribution in cash;
- 4) To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company regarding the corporate capital of the Company and to introduce and to specify the terms and conditions of, the possibility for the Manager to issue new Class A or Class B Shares or to increase the nominal value of the existing Class A or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), so as to reflect the taken decisions and which shall read as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at one hundred and ten thousand Euro (Euro 110,000.-) represented by hundred (100) Class A Shares, and one thousand (1,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (Euro 100.-).

For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one hundred million Euro (Euro 100,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and of a maximum amount of one million and one hundred thousand Euro (Euro 1,100,000.-) to be used in order to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares.

The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

5) To resolve to allow the Manager to appoint an independent reputable expert to estimate the price of the shares which may be redeemded by the Company on its own share capital and subsequently to amend, as follows, the third section of the article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision:

«The Shares will be redeemed at their fair market price to be determined by an independent reputable expert appointed by the Manager.»

6) To specify in the section 1 of the article 9.2 (a) that the Offer noticed by the Selling Shareholder to the Manager must be in cash and subsequently to amend the latter article of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of its Shares (the «Offered Shares») to another Shareholder or to a bona fide third party offeror (the «Offeror») must give notice of such fact to the Manager setting out the details of the Offered Shares and a price per Share as have been offered by the Offeror and such offer must be in cash and on terms that are final and binding on acceptance.»

7) To delete the terms «that it would be willing to purchase» in fine of the article 9.2 (b) of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«On accepting an offer, each Shareholder shall notify the Manager of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Shareholders accept the offer, that Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares»

8) To introduce a new section 2 to the article 9.2 (b) of the articles of incorporation of the Company regarding the case of where the Shareholders do not accept to purchase all the Offered Shares, offered by a Selling Shareholder, which shall read as follows:

«If the first notifications received by the Manager show that the Shareholders have not accepted all of the offers for the Offered Shares, the Manager shall inform the Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Shareholder and the number of remaining Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Shareholder shall then notify the Manager of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase.»

9) To amend slightly the article 9.2 (c) of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«If not all of the Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (h) in proportion to their respective Equity.

indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their respective Equity Commitment if not otherwise agreed among them. If only one Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Shareholder.»

10) To amend slightly the sections 1 and 2 of the article 9.2 (d) of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«The Manager shall, no later than the Offer Closing notify the Selling Shareholder if the other Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares.

The Selling Shareholder shall, subject to point (e), sell the Offered Shares to the other Shareholders accordingly. If the other Shareholders do not decide to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may sell them to the Offeror provided that such sale is entered within 45 Days of the Offer Closing, and is on Agreed Terms and provided that upon such sale to the Offeror the Selling Shareholder shall remain liable for such obligations of that Offeror unless the Selling Shareholder provides guarantees which the Manager deems to be adequate and acceptable in relation to its outstanding obligations under the present Articles and its outstanding Equity Commitment as may be specified in a separate shareholders' agreement or, unless the Manager otherwise determines by a motivated decision.»

11) To introduce a new third alinéa to the article 9.2 (d) of the articles of incorporation of the Company regarding the case which the Selling Shareholder can refer to the Advisory Board when the Manager refuses to dispense the Selling Shareholder of its guarantee of the Offeror's obligations or when the Manager believes that the guarantees provided by the Offeror are not adequate and acceptable, which shall read as follows:

«If the Manager refuses to dispense the Selling Shareholder of its guarantee of the Offeror's obligations or, if the Manager believes that the guarantees provided by the Offeror are not adequate and acceptable, the Manager shall have to motivate its decision to the Advisory Board. In this case, the Selling Shareholder shall have the possibility of referring to the Advisory Board voting on a majority basis in order to be authorised not to guarantee the Offeror's obligations or to approve the guarantees provided by the Offeror, it being specified that the Selling Shareholder will not be allowed to vote at such Advisory Board. The Selling Shareholder shall notify the Manager of its intention to refer to the Advisory Board so that it may hold this advisory board meeting.»

- 12) To resolve to give the possibility to the Selling Shareholder to refer to the Advisory Board in order to approve the proposed sale of the Class A Shares, when the proposed sale of the Class A Shares has been declined by a motivated decision of the Class B Shareholder and subsequently to amend, as follows, the alinéa 1 of the article 9.2 (e) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision:
- «(e) Any transfer of Class A Shares to the Offeror shall further require the prior approval of the Class B Shareholder and the authorisation of the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. The Class B Shareholder may decline, by a motivated decision, to approve or register such transfer. In this event and insofar as the transfer has been authorised by the general meeting of the shareholders, the Selling Shareholder shall have the possibility of referring the proposed sale to the Advisory Board in order to have the sale of the Class A Shares approved, it being specified that the Selling Shareholder will not be allowed to vote at such Advisory Board.»
- 13) To introduce a new article 9.3 (a) in the articles of incorporation of the Company providing that the approval of a sale and assignment or a transfer by a Transferor Shareholders of its Shares to its Transferee Affiliate requires the approval of the general meeting of the Shareholders of the Company representing at least three quarters of the paid-in share capital, which shall read as follows:
- «(a) The general meeting of the Shareholders of the Company, representing at least three quarters of the paid-in share capital of the Company has authorised the sale and assignment, or transfer.»
- 14) To resolve to give the possibility to the Transferor Shareholder to refer to the Advisory Board in order to approve the proposed sale, assignment or transfer of its Shares to an Affiliate, when the Manager has refused it by a motivated decision and subsequently to introduce a new article 9.3 (e) in the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:
- «(e) Any sale, assignment or transfer by the Transferor Shareholder of its Shares to an Affiliate may be refused by the Manager provided that such refusal is motivated. In the event of a refusal and insofar the general meeting of the Shareholders has authorised as required by the law, the sale, assignment or transfer, the Transferor Shareholder shall have the possibility of referring the proposed sale, assignment or transfer to the Advisory Board in order to have the sale, assignment or transfer of its Shares approved, it being specified that the Transferor Shareholder will not be allowed to vote at such Advisory Board. The Transferor Shareholder shall notify the Manager of its intention to refer the proposed sale, assignment or transfer to the Advisory Board so that the Manager may hold the said Advisory Board meeting.»
- 15) To delete the word «and» at the end of article 9.3 (c) of the article of incorporation and to numerote again correctly the article 9 of the articles of incorporation of the Company from 9.1 to 9.7 with 9.2 from (a) to (e) and 9.3 from (a) to (e);
- 16) To resolve to add malpractice involving a material prejudice for the Company or the Shareholders and material breach of a Shareholder's Agreement as removal cause for the Manager and subsequently to amend the article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:
- «The Company is managed by one Manager. The Manager needs not to be Shareholders. The Manager may be removed only in case of Manager fraud, gross negligence, malpractice involving a material prejudice for the Company or the Shareholders, material breach of a shareholder's agreement or wilful misconduct, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.»
- 17) To fix the composition of the Advisory Board to at least two members and consequently to amend the section 2 of the article 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«As it may be specified in a separate Shareholders' Agreement, the Advisory Board shall be composed of at least 2 members.»

18) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution were taken unanimously and in compliance with Article 16 the articles of incorporation of the Company:

First resolution

The Shareholders, representing at least three-quarters of the share capital and in this case representing the entirety of the share capital, resolve, unanimously, to approve the entry of IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, FOXY S.A., CNP ASSURANCES S.A and SASU LOGISTIS II SAS, prenamed, as new shareholders of the Company and to authorise them to execute the share transfer agreements to be executed between IXIS AEW EUROPE and each of them.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company with an amount of ninety-seven thousand and five hundred Euro (Euro 97,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred thousand Euro (Euro 12,500.-) to one hundred and ten thousand Euro (Euro 110,000) by creating and issuing nine hundred and seventy-five (975) new Class B shares of one hundred Euro (Euro 100.-), each.

Third resolution

The shareholders records the subscription and the liberation of the nine hundred and seventy-five (975) Class B new shares by IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium), by virtue of a proxy established under private seal on 27 February 2003, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., to the ownership of nine hundred and seventy-five (975) new Class B shares, for a total amount of ninety-seven thousand and five hundred Euro (Euro 97,500.-) and have fully paid up by contribution in cash.

A blocking certificate certifying that the amount of ninety-seven thousand and five hundred Euro (Euro 97,500.-) has been credited on the bank account of the Company, remains attached to the minutes.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company regarding the corporate capital of the Company and to introduce and to specify the terms and conditions of, the possibility for the Manager to issue new Class A or Class B Shares or to increase the nominal value of the existing Class A or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement, so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at one hundred and ten thousand Euro (Euro 110,000.-) represented by hundred (100) Class A Shares, and one thousand (1,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (Euro 100.-).

For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one hundred million Euro (Euro 100,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and of a maximum amount of one million and one hundred thousand Euro (Euro 1,100,000.-) to be used in order to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares.»

The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

Fifth resolution

The Shareholders resolve to allow the Manager to appoint an independent reputable expert to estimate the price of the shares which may be redeemed by the Company on its own share capital and subsequently to amend, as follows, the third paragraph of the article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision:

«The Shares will be redeemed at their fair market price to be determined by an independent reputable expert appointed by the Manager.»

Sixth resolution

The Shareholders resolve to specify in the section 1 of the article 9.2 (a) 1 that the Offer noticed by the Selling Shareholder to the Manager must be in cash and subsequently to amend the latter article of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of its Shares (the «Offered Shares») to another Shareholder or to a bona fide third party offeror (the «Offeror») must give notice of such fact to the Manager setting out the details of the Offered Shares and a price per Share as have been offered by the Offeror and such offer must be in cash and on terms that are final and binding on acceptance.»

Seventh resolution

The Shareholder resolve to delete the terms «that it would be willing to purchase» in fine of the article 9.2 (b) of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«On accepting an offer, each Shareholder shall notify the Manager of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Shareholders accept the offer, that Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.»

Eighth resolution

The Shareholders resolve to introduce a new section 2 to the article 9.2 (b) of the articles of incorporation of the Company regarding the case of where the Shareholders do not accept to purchase all the Offered Shares, offered by a Selling Shareholder, which shall read as follows:

«If the first notifications received by the Manager show that the Shareholders have not accepted all of the offers for the Offered Shares, the Manager shall inform the Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Shareholder and the number of remaining Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Shareholder shall then notify the Manager of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase.»

Nineth resolution

The Shareholders resolve to amend slightly the article 9.2 (c) of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«If not all of the Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their respective Equity Commitment if not otherwise agreed among them. If only one Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Shareholder.»

Tenth resolution

The Shareholders resolve to amend slightly the sections 1 and 2 of the article 9.2 (d) of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«The Manager shall, no later than the Offer Closing notify the Selling Shareholder if the other Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares.

The Selling Shareholder shall, subject to point (e), sell the Offered Shares to the other Shareholders accordingly. If the other Shareholders do not decide to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may sell them to the Offeror provided that such sale is entered within 45 Days of the Offer Closing, and is on Agreed Terms and provided that upon such sale to the Offeror the Selling Shareholder shall remain liable for such obligations of that Offeror unless the Selling Shareholder provides guarantees which the Manager deems to be adequate and acceptable in relation to its outstanding obligations under the present Articles and its outstanding Equity Commitment as may be specified in a separate shareholders' agreement or, unless the Manager otherwise determines by a motivated decision.»

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to introduce a new third section to the article 9.2 (d) of the articles of incorporation of the Company regarding the case where the Selling Shareholder can refer to the Advisory Board when the Manager refuses to release the Selling Shareholder of its guarantee of the Offeror's obligations or when the Manager believes that the guarantees provided by the Offeror are not adequate and acceptable, which shall read as follows:

«If the Manager refuses to release the Selling Shareholder of its guarantee of the Offeror's obligations or, if the Manager believes that the guarantees provided by the Offeror are not adequate and acceptable, the Manager shall have to motivate its decision to the Advisory Board. In this case, the Selling Shareholder shall have the possibility of referring to the Advisory Board voting on a majority basis in order to be authorised not to guarantee the Offeror's obligations or to approve the guarantees provided by the Offeror, it being specified that the Selling Shareholder will not be allowed to vote at such Advisory Board. The Selling Shareholder shall notify the Manager of its intention to refer to the Advisory Board so that it may hold this Advisory Board meeting.»

Twelveth resolution

The Shareholders resolve to give the possibility to the Selling Shareholder to refer to the Advisory Board in order to approve the proposed sale of the Class A Shares, when the proposed sale of the Class A Shares has been declined by a motivated decision of the Class B Shareholder and subsequently to amend, as follows, the section 1 of the article 9.2 (e) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision:

«(e) Any transfer of Class A Shares to the Offeror shall further require the prior approval of the Class B Shareholder and the authorisation of the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. The Class B Shareholder may decline, by a motivated decision, to approve or register such transfer. In this event and insofar as the transfer has been authorised by the general meeting of the shareholders, the Selling Shareholder shall have the possibility of referring the proposed sale to the Advisory Board in order to have the sale of the Class A Shares approved, it being specified that the Selling Shareholder will not be allowed to vote at such Advisory Board.»

Thirteenth resolution

The Shareholders resolve to introduce a new article 9.3 (a) in the articles of incorporation of the Company providing that the approval of a sale and assignment or a transfer by a Transferor Shareholders of its Shares to its Transferee Affiliate requires the approval of the general meeting of the Shareholders of the Company representing at least three quarters of the paid-in share capital, which shall read as follows:

«(a) The general meeting of the Shareholders of the Company, representing at least three quarters of the paid-in share capital of the Company has authorised the sale and assignment, or transfer.»

Fourteenth resolution

The Shareholders resolve to give the possibility to the Transferor Shareholder to refer to the Advisory Board in order to approve the proposed sale, assignment or transfer of its Shares to an Affiliate, when the Manager has refused it by a motivated decision and subsequently to introduce a new article 9.3 (e) in the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«(e) Any sale, assignment or transfer by the Transferor Shareholder of its Shares to an Affiliate may be refused by the Manager provided that such refusal is motivated. In the event of a refusal and insofar the general meeting of the Shareholders has authorised as required by the law, the sale, assignment or transfer of its Shares, the Transferor Shareholder shall have the possibility of referring the proposed sale, assignment or transfer to the Advisory Board in order to have the sale, assignment or transfer of its Shares approved, it being specified that the Transferor Shareholder will not be allowed to vote at such Advisory Board. The Transferor Shareholder shall notify the Manager of its intention to refer the proposed sale, assignment or transfer to the Advisory Board so that the Manager may hold the said advisory board meeting.»

Fifteenth resolution

The Shareholders resolve to delete the word «and» at the end of article 9.3 (c) of the articles of incorporation and to numerote again correctly the article 9 of the articles of incorporation of the Company from 9.1 to 9.7 with 9.2 from (a) to (e) and 9.3 from (a) to (e).

Sixteenth resolution

The Shareholders resolve to add malpractice involving a material prejudice for the Company or the Shareholders and material breach of a Shareholder's Agreement as removal cause for the Manager and subsequently to amend the article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«The Company is managed by one Manager. The Manager needs not to be Shareholders. The Manager may be removed only in case of Manager fraud, gross negligence, malpractice involving a material prejudice for the Company or the Shareholders, material breach of a shareholder's agreement or wilful misconduct, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.»

Seventeenth resolution

The Shareholders resolve to fix the composition of the Advisory Board to at least two members and consequently to amend the section 2 of the article 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«As it may be specified in a separate Shareholders' Agreement, the Advisory Board shall be composed of at least 2 members.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and six hundred euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à 39, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B. 90.606, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 19 décembre 2002, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 148 du 12 février 2003 (Page 7069).

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Patrick Van Hees, précité.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les associés ou leur mandataire, les membres du bureau et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts de Classe A et les vingt-cinq (25) parts de Classe B, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que, les associés ayant été informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Agréer les sociétés ci-après reprises en qualité de nouveaux associés de la Société:
- * IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social 2, bankgasse, A-1010 Wien, Austria;
- * FOXY S.A., ayant son siège social 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and;
- * CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social 4, place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France,
- * SASU LOGISTIS II SAS, ayant son siège social 31, rue de Mogador, F-75009 Paris, France,

et autoriser ceux-ci à exécuter la cession de parts à intervenir entre IXIX AEW Europe et chacune des sociétés cidessus;

- 2. Augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97.500) Euro pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) Euro au montant de cent dix mille (110.000) Euro par la création et l'émission de neuf cent soixante-quinze (975) nouvelles parts de Classe B, d'une valeur nominale de cent (100) Euro chacune;
 - 3. Enregistrer la souscription et la libération des nouvelles parts par des apports en numéraire;
- 4. Modifier l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social et introduire et spécifier les termes et conditions de la possibilité offerte au Gérant d'émettre de nouvelles Parts de Classe a ou de Classe B ou d'augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A ou de Classe B, existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement, afin de refléter les décisions prises, lequel sera rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à 110.000 Euro (cent dix mille Euro) représenté par 100 (cent) Parts sociales de Classe A et 1.000 (mille) Parts sociales de Classe B. Chacune a une valeur nominale de 100 Euro (cent Euro).

Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de 100.000.000 Euro (cent millions d'Euro), pour émettre de nouvelles Parts de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A existantes, et d'un montant maximum de 1.100.000 Euro (un million cent mille Euro) pour émettre de nouvelles Parts sociales de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe B existantes

Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

5. Permettre au Gérant de désigner un expert indépendant bien connu afin d'évaluer le prix de ses propres parts rachetées par la Société et, en conséquence, modifier, tel qu'il suit, le troisième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise:

«Les Parts seront rachetées au prix équitable du marché tel que déterminé par un expert indépendant bien connu désigné par le Gérant.»

6. Spécifier dans le premier alinéa de l'article 9.2 (a) des statuts de la Société que l'Offre notifiée à l'Associé Vendeur doit être en numéraire et, en conséquence, modifier ledit article des statuts de la Société afin de refléter la décision prise, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Un Associé (l'«Associé Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Parts (les «Parts Offertes») à un autre Associé ou à un acquéreur, tierce partie de bonne foi (l'«Acquéreur») doit faire préalablement faire notification de l'offre au Gérant en exposant les détails des Parts Offertes et du prix par Part offert par l'Acquéreur. Cette offre doit être faite en numéraire et en termes définitifs et liant les parties en cas d'acceptation.»

7. Supprimer les termes «qui lui sont proposées d'acquérir» in fine de l'article 9.2 (b) des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Dès acceptation de l'offre, chaque Associé notifiera au Gérant le nombre de Parts Offertes acquises par lui, et, si tous les autres Associés n'acceptent pas l'offre, chaque Associé devra manifester sa volonté d'acquérir de parts supplémentaires par rapport aux Parts Offertes.»

8. Introduire un nouvel alinéa 2 à l'article 9.2 (b) des statuts de la Société visant l'hypothèse où les Associés n'acceptent pas d'acquérir toutes les Parts Offertes par l'Associé Vendeur, lequel sera libellé comme suit:

«Si les premières notifications reçues par le Gérant montre que les Associés n'ont pas accepté d'acquérir l'ensemble des Parts Offertes, le Gérant devra informer les Associés du nombre de Parts Offertes que se proposent d'acquérir chaque associé et le nombre de Parts restant à acquérir, dans les trois (3) jours de la réception de la dernière notification. Chaque Associé pourra alors notifier au Gérant le nombre de Parts Offertes supplémentaires, qu'il accepte d'acquérir.»

9. Apporter des modifications mineures à l'article 9.2 (c) des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Si tous les Associés n'acceptent pas l'offre, les Parts Offertes devront être vendues aux Associés ayant précisé leur volonté d'acquérir des Parts supplémentaires conformément au point (b) proportionnellement à leur Engagement de Capitalisation, sauf s'ils en décident autrement entre eux. S'il n'y a qu'un seul associé qui accepte l'offre, toutes les Parts Offertes pourront être vendues à cet Associé.»

10. Apporter des modifications mineures aux alinéas 1 et 2 de l'article 9.2 (d) des statuts de la Société, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

«Le Gérant devra, au plus tard à l'échéance de l'Offre, notifier à l'Associé Vendeur si les autres Associés ont accepté d'acquérir les Parts Offertes.

L'Associé Vendeur pourra, sous réserve du point (e), vendre les Parts Offertes aux autres Associés. Si les autres Associés n'ont pas décidé d'acquérir l'ensemble des Parts Offertes, l'Associé Vendeur pourra les vendre à l'Acquéreur à condition que cette cession intervienne dans les 45 Jours de l'Echéance de l'Offre et soit conforme aux Termes de l'Accord, et à condition que l'Associé Vendeur reste tenu des engagements liés à ces Parts ou que l'Associé Vendeur octroie des garanties, que le Gérant jugera adéquates et acceptables en relation avec les obligations qui subsisteront à sa charge du fait des présents Statuts et de son Engagement de Capitalisation, comme il pourrait être précisé dans un pacte d'actionnaire; ou moyennant toute autre condition que le Gérant pourrait imposer, auquel cas il devra motiver sa décision.»

11. Introduire un nouvel alinéa 3 à l'article 9.2 (d) des statuts de la Société visant l'hypothèse où l'Associé Vendeur peut saisir le Conseil de Surveillance lorsque le Gérant refuse de l'exonérer de sa garantie des obligations liées à ses Parts ou lorsque le Gérant considère que les garanties consenties par l'Acquéreur ne sont pas adéquates ou acceptables, lequel sera libellé comme suit:

«Si le Gérant refuse d'exonérer l'Associé Vendeur de sa garantie des obligations liées à ses Parts, ou si le Gérant considère que les garanties consenties par l'Acquéreur ne sont pas adéquates ou acceptables, il devra motiver sa décision auprès du Conseil de Surveillance. Dans cette hypothèse, l'Associé Vendeur aura la possibilité de saisir le Conseil de Surveillance statuant à la majorité requise aux fins d'être autorisé à ne pas garantir les obligations de l'Acquéreur ou d'approuver les garanties consenties par l'Acquéreur, étant précisé que l'Associé Vendeur ne pourra en aucun cas participer au vote du Conseil de Surveillance. L'Associé Vendeur devra notifier au Gérant son intention de saisir le Conseil de Surveillance afin qu'il convoque ce conseil.»

12. Décider d'offrir la possibilité à l'Associé Vendeur de saisir le Conseil de Surveillance en vue d'y obtenir l'approbation du transfert de parts de Classe A envisagé, lorsque ce transfert a été refusé de façon motivée par l'Associé de Classe B et, en conséquence, modifier, tel qu'il suit, le premier alinéa de l'article 9.2 (e) des statuts de la Société afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«(e) Tout transfert de parts de Classe A à un Acquéreur exigera le consentement préalable de l'Associé de Classe B et l'autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital libéré de la Société. L'Associé de Classe B pourra, par une décision motivée, refuser d'approuver ou d'enregistrer ce transfert. Dans cette hypothèse et pour autant que l'assemblée générale des Associés ait donné son autorisation, l'Associé Vendeur aura la possibilité de saisir le Conseil de Surveillance statuant à la majorité requise aux fins de voir agréer le transfert de parts de Classe A, étant précisé que l'Associé Vendeur ne pourra en aucun cas participer au vote du Conseil de Surveillance.»

13. Introduire un nouvel article 9.3 (a) dans les statuts de la Société stipulant que l'approbation d'une vente, allocation ou transfert par un Associé Cédant de ses Parts à une Société Affiliée Cessionnaire requiert l'approbation de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit, lequel sera libellé comme suit:

«(a) L'assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société a autorisé la vente, l'allocation ou le transfert de ces Parts.»

14. Décider d'offrir la possibilité à l'Associé Cédant de saisir le Conseil de Surveillance en vue d'y obtenir l'approbation de la vente, allocation ou transfert de ses parts à une Société Affiliée, lorsque le Gérant refuse celui-ci de façon motivée et, en conséquence, introduire un nouvel article 9.3 (e) dans les statuts de la Société afin de refléter la présente décision, lequel sera libellé comme suit:

«Toute vente, allocation ou transfert des Parts à une Affiliée peut faire l'objet d'un refus par le Gérant si ce refus est motivé. Dans l'hypothèse d'un refus et pour autant que l'assemblée générale des Associés ait, conformément à la loi, donné son autorisation à la vente, allocation ou transfert de ses Parts, l'Associé Cédant aura la possibilité de saisir le Conseil de Surveillance statuant à la majorité requise aux fins de voir approuver la vente, l'allocation ou le transfert de ses Parts, étant précisé que l'Associé Cédant ne pourra en aucun cas participer au vote du Conseil de Surveillance. L'Associé Cédant devra notifier au Gérant son intention de saisir le Conseil de Surveillance afin que le Gérant convoque ce Conseil.»

15. Supprimer le mot «et» à la fin de l'article 9.3 (c) des statuts et de renuméroter correctement l'article 9 des statuts de la Société de 9.1 à 9.7 avec 9.2 de (a) à (e) et 9.3 de (a) à (e);

16. Décider d'ajouter comme causes de révocation du Gérant tout manquement important au pacte d'actionnaires ou tout manquement entraînant un préjudice pour la Société ou les Associés et, en conséquence, modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter la présente décision, lequel sera libellé comme suit:

«La Société est gérée par un Gérant. Le gérant n'est pas obligatoirement Associé. Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde, manquement important au pacte d'actionnaires, manquement entraînant un préjudice pour la Société ou les Associés ou mauvaise conduite du Gérant, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.»

17. Fixer la composition du Conseil de Surveillance à un minimum de deux membres et, en conséquence, modifier le deuxième alinéa de l'article 24 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Comme il pourra être précisé dans un pacte d'actionnaires séparé, le Conseil de Surveillance devra être composé d'au moins 2 membres.»

18. Divers

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité en application de l'article 16 des statuts de la Société.

Première resolution

Les Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et en l'espèce, représentant la totalité du capital social, décide, à l'unanimité, d'agréer IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, FOXY S.A., CNP ASSURANCES S.A et SASU LOGISTIS II SAS, précitées, en qualité de nouveaux associés de la Société et autoriser ceux-ci à exécuter la cession de parts à intervenir entre IXIS AEW EUROPE et chacune des sociétés ci-dessus.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97.500) Euro pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) Euro au montant de cent dix mille (110.000) Euro par la création et l'émission de neuf cent soixante-quinze (975) nouvelles parts de Classe B, d'une valeur nominale de cent (100) Euro chacune.

Troisième résolution

Les Associés enregistrent la souscription et la libération des neuf cent soixante-quinze (975) nouvelles parts de Classe B par IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 27 février 2003, lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de la Société, souscrire au nom du mandant, IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., neuf cent soixante-quinze (975) nouvelles parts de Classe B pour un montant total de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97.500) Euro et les libérer moyennant apport en numéraire.

Un certificat de blocage attestant du versement de la somme de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97.500) Euro sur le compte bancaire de la Société, restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société relatif au capital social et introduire et spécifier les termes et conditions de la possibilité offerte au Gérant d'émettre de nouvelles Parts de Classe a ou de Classe B ou d'augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A ou de Classe B, existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement, afin de réfléter les décisions prises, lequel sera rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à 110.000 Euro (cent dix mille Euro) représenté par 100 (cent) Parts sociales de Classe A et 1.000 (mille) Parts sociales de Classe B. Chacune a une valeur nominale de 100 Euro (cent Euro).

Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de 100.000.000 Euro (cent millions d'Euro), pour émettre de nouvelles Parts de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A existantes, et d'un montant maximum de 1.100.000 Euro (un million cent mille Euro) pour émettre de nouvelles Parts sociales de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe B existantes

Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de permettre au Gérant de désigner un expert indépendant bien connu afin d'évaluer le prix de ses propres parts rachetées par la Société et, en conséquence, de modifier, tel qu'il suit, le troisième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise:

«Les Parts seront rachetées au prix équitable du marché tel que déterminé par un expert indépendant bien connu désigné par le Gérant.»

Sixième résolution

Les Associés décident de spécifier dans le premier alinéa de l'article 9.2 (a) des statuts de la Société que l'Offre notifiée à l'Associé Vendeur doit être en numéraire et, en conséquence, de modifier ledit article des statuts de la Société afin de refléter la décision prise, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Un Associé (l'«Associé Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Parts (les «Parts Offertes») à un autre Associé ou à un acquéreur, tierce partie de bonne foi (l'«Acquéreur») doit faire préalablement faire notification de l'offre au Gérant en exposant les détails des Parts Offertes et du prix par Part offert par l'Acquéreur. Cette offre doit être faite en numéraire et en termes définitifs et liant les parties en cas d'acceptation.»

Septième résolution

Les Associés décident de supprimer les termes «qui lui sont proposées d'acquérir» in fine de l'article 9.2 (b) des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Dès acceptation de l'offre, chaque Associé notifiera au Gérant le nombre de Parts Offertes acquises par lui, et, si tous les autres Associés n'acceptent pas l'offre, chaque Associé devra manifester sa volonté d'acquérir de parts supplémentaires par rapport aux Parts Offertes.»

Huitième résolution

Les Associés décident d'introduire un nouvel alinéa 2 à l'article 9.2 (b) des statuts de la Société visant l'hypothèse où les Associés n'acceptent pas d'acquérir toutes les Parts Offertes par l'Associé Vendeur, lequel sera libellé comme suit:

«Si les premières notifications reçues par le Gérant montre que les Associés n'ont pas accepté d'acquérir l'ensemble des Parts Offertes, le Gérant devra informer les Associés du nombre de Parts Offertes que se proposent d'acquérir chaque associé et le nombre de Parts restant à acquérir, dans les trois (3) jours de la réception de la dernière notification. Chaque Associé pourra alors notifier au Gérant le nombre de Parts Offertes supplémentaires, qu'il accepte d'acquérir.»

Neuvième résolution

Les Associés décident d'apporter des modifications mineures à l'article 9.2 (c) des statuts de la Société, lequel seront dorénavant libellé comme suit:

«Si tous les Associés n'acceptent pas l'offre, les Parts Offertes devront être vendues aux Associés ayant précisé leur volonté d'acquérir des Parts supplémentaires conformément au point (b) proportionnellement à leur Engagement de Capitalisation, sauf s'ils en décident autrement entre eux. S'il n'y a qu'un seul associé qui accepte l'offre, toutes les Parts Offertes pourront être vendues à cet Associé.»

Dixième résolution

Les Associés décident apporter des modifications mineures aux alinéas 1 et 2 de l'article 9.2 (d) des statuts de la Société, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

«Le Gérant devra, au plus tard à l'échéance de l'Offre, notifier à l'Associé Vendeur si les autres Associés ont accepté d'acquérir les Parts Offertes.

L'Associé Vendeur pourra, sous réserve du point (e), vendre les Parts Offertes aux autres Associés. Si les autres Associés n'ont pas décidé d'acquérir l'ensemble des Parts Offertes, l'Associé Vendeur pourra les vendre à l'Acquéreur sous réserve que cette cession intervienne dans les 45 Jours de l'Echéance de l'Offre et soit conclue selon les Termes de l'Accord, et à condition que l'Associé Vendeur reste tenu des engagements liés à ces Parts ou que l'Associé Vendeur octroie des garanties, que le Gérant jugera adéquates et acceptables en relation avec les obligations qui subsisteront à sa charge du fait des présents Statuts et de son Engagement de Capitalisation, comme il pourrait être précisé dans un pacte d'actionnaire; ou moyennant toute autre condition que le Gérant pourrait imposer, auquel cas il devra motiver sa décision.»

Onzième résolution

Les Associés décident d'introduire un nouvel alinéa 3 à l'article 9.2 (d) des statuts de la Société visant l'hypothèse où l'Associé Vendeur peut saisir le Conseil de Surveillance lorsque le Gérant refuse de l'exonérer de sa garantie des obligations liées à ses Parts ou lorsque le Gérant considère que les garanties consenties par l'Acquéreur ne sont pas adéquates ou acceptables, lequel sera libellé comme suit:

«Si le Gérant refuse d'exonérer l'Associé Vendeur de sa garantie des obligations liées à ses Parts, ou si le Gérant considère que les garanties consenties par l'Acquéreur ne sont pas adéquates ou acceptables, il devra motiver sa déci-

sion auprès du Conseil de Surveillance. Dans cette hypothèse, l'Associé Vendeur aura la possibilité de saisir le Conseil de Surveillance statuant à la majorité requise aux fins d'être autorisé à ne pas garantir les obligations de l'Acquéreur ou d'approuver les garanties consenties par l'Acquéreur, étant précisé que l'Associé Vendeur ne pourra en aucun cas participer au vote du Conseil de Surveillance. L'Associé Vendeur devra notifier au Gérant son intention de saisir le Conseil de Surveillance afin qu'il convoque ce conseil.»

Douzième résolution

Les Associés décident d'offrir la possibilité à l'Associé Vendeur de saisir le Conseil de Surveillance en vue d'y obtenir l'approbation du transfert de parts de Classe A envisagé, lorsque ce transfert a été refusé de façon motivée par l'Associé de Classe B et, en conséquence, de modifier, tel qu'il suit, le premier alinéa de l'article 9.2 (e) des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«(e) Tout transfert de parts de Classe A à un Acquéreur exigera le consentement préalable de l'Associé de Classe B et l'autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital libéré de la Société. L'Associé de Classe B pourra, par une décision motivée, refuser d'approuver ou d'enregistrer ce transfert. Dans cette hypothèse et pour autant que l'assemblée générale des Associés ait donné son autorisation, l'Associé Vendeur aura la possibilité de saisir le Conseil de Surveillance statuant à la majorité requise aux fins de voir agréer le transfert de parts de Classe A, étant précisé que l'Associé Vendeur ne pourra en aucun cas participer au vote du Conseil de Surveillance.»

Treizième résolution

Les Associées décident d'introduire un nouvel article 9.3 (a) dans les statuts de la Société stipulant que l'approbation d'une vente, allocation ou transfert par un Associé Cédant de ses Parts à une Société Affiliée Cessionnaire requiert l'approbation de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit, lequel sera libellé comme suit:

«(a) L'assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société a autorisé la vente, l'allocation ou le transfert de ces Parts.»

Quatorzième résolution

Les Associés décident d'offrir la possibilité à l'Associé Cédant de saisir le Conseil de Surveillance en vue d'y obtenir l'approbation de la vente, allocation ou transfert de ses parts à une Société Affiliée, lorsque le Gérant refuse celui-ci de façon motivée et, en conséquence, d'introduire un nouvel article 9.3 (e) dans les statuts de la Société, libellé comme suit:

«Toute vente, allocation ou transfert des Parts à une Affiliée peut faire l'objet d'un refus par le Gérant si ce refus est motivé. Dans l'hypothèse d'un refus et pour autant que l'assemblée générale des Associés ait, conformément à la loi, donné son autorisation à la vente, allocation ou transfert de ses Parts, l'Associé Cédant aura la possibilité de saisir le Conseil de Surveillance statuant à la majorité requise aux fins de voir approuver la vente, l'allocation ou le transfert de ses Parts, étant précisé que l'Associé Cédant ne pourra en aucun cas participer au vote du Conseil de Surveillance. L'Associé Cédant devra notifier au Gérant son intention de saisir le Conseil de Surveillance afin que le Gérant convoque ce Conseil.»

Quinzième résolution

Les Associés décident de supprimer le mot «et» à la fin de l'article 9.3 (c) des statuts et de renuméroter correctement l'article 9 des statuts de la Société de 9.1 à 9.7 avec 9.2 de (a) à (e) et 9.3 de (a) à (e).

Seizième résolution

Les Associés décident d'ajouter comme causes de révocation du Gérant tout manquement important au pacte d'actionnaires ou tout manquement entraînant un préjudice pour la Société ou les Associés et, en conséquence, modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter la présente décision, lequel sera libellé comme suit:

«La Société est gérée par un Gérant. Le gérant n'est pas obligatoirement Associé. Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde, manquement important au pacte d'actionnaires, manquement entraînant un préjudice pour la Société ou les Associés ou mauvaise conduite du Gérant, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.»

Dix-septième résolution

Les associés décident de fixer la composition du Conseil de Surveillance à un minimum de deux membres et, en conséquence, modifier le deuxième alinéa de l'article 24 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit: «Comme il pourra être précisé dans un pacte d'actionnaires séparé, le Conseil de Surveillance devra être composé d'au moins 2 membres.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 16CS, fol. 78, case 8. – Reçu 975 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(051548.3/211/691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.606.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(051550.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: € 110,000.-.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 90.606.

In the year two thousand and three, on the eleventh of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrick Zurstrassen, manager of companies, residing at 32 rue Joseph Hansen, L1716 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the single manager of the Company, pursuant to resolutions of the single Manager dated 11 June 2003 at 9.00 o'clock (Luxembourg time),

an excerpt of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

- 1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 19 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 148 of 12 February 2003 page 7069 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated 27 February 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. The issued share capital of the Company is fixed at one hundred and ten thousand Euro (€ 110,000.-) represented by hundred (100) Class A Shares, and one thousand (1,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (€ 100.-).
- 3. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one hundred million Euro (€ 100,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and of a maximum amount of one million and one hundred thousand Euro (€ 1,100,000.-) to be used in order to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 5 of the Articles.
- 4. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 5 of the Articles, which are as following:

«The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

- 5. In the resolutions of the single Manager taken on 11 June 2003, the single Manager of the Company has decided the increase of the subscribed share capital of the Company with a amount one million five hundred thousand Euro (\in 1,500,000.-), pursuant to article 5 of the Articles in order to raise it from its current amount of one hundred and ten thousand Euro (\in 110,000.-) to one million six hundred and ten thousand Euro (\in 1,610,000.-) by creating and issuing fifteen thousand (15,000.-) new Class A Shares of a par value of one hundred Euro (\in 100.-) each, (the «New Shares»), having the same rights and obligations as the existing Class A Shares.
- 6. The single Manager has decided that the subscription and the paying up of the New Shares has to be done by contribution in cash.
- 7. The single Manager has further decided to have the increase of the subscribed share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant Mr Patrick Zurstrassen, manager of companies, a power of attorney, with full power of substitution to record the creation, issue and liberation of the fifteen thousand (15,000.-) New Shares of a par value of one hundred Euro (€ 100.-) for a total amount of one million five hundred thousand Euro (1,500,000.-), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the subscribed share capital of the Company, to request the subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New Shares to the subscribers and to do all things necessary to implement the foregoing.
 - 8. The New Shares have been fully subscribed on 11 June 2003 by:
- IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, having its registered office at 2, Bankgasse, A-1010 Wien, Austria will subscribe two thousand eight hundred and fifty (2,850) new Class A shares for an amount of two hundred and eighty-five thousand Euro (€ 285,000.-);
- FOXY S.A., having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg will subscribe two thousand eight hundred and fifty (2,850) new Class A shares for an amount of two hundred and eighty-five thousand Euro (285,000.-);
- CNP ASSURANCES S.A., having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France will subscribe two thousand and one hundred (2,100) new Class A shares for an amount of two hundred and ten thousand Euro 210,000.-);
- SASU LOGISTIS II SAS, having its registered office at 31, rue de Mogador, F-75009 Paris, France will subscribe seven thousand and two hundred (7,200) new Class A shares for an amount of seven hundred and twenty thousand Euro 720,000.-).
 - 9. The New Shares have been fully paid up on 11 June 2003 through a contribution in cash.
- 10. The justifying documents of the subscriptions and of the payment of the New Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.
- 11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at one million six hundred and ten thousand Euro (Euro 1,610,000.-) represented by fifteen thousand and one hundred (15,100) Class A Shares, and one thousand (1,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (Euro 100.-).

For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement »), the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of ninety-eight million five hundred thousand Euro (Euro 98,500,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and of a maximum amount of one million and one hundred thousand Euro (Euro 1,100,000.-) to be used in order to issue new Class B Shares or to increase the nominal value of the Class B Shares.

The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seventeen thousand eight hundred fifty Euros

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Patrick Zurstrassen, gérant, demeurant à 32 rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Gérant unique de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Gérant unique prises le 11 juin 2003 à 9.00 heures (heure de Luxembourg),

un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1. La Société a été constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 148 du 12 février 2003, page 7.069 et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.606. Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 27 février 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à 110.000 (cent dix mille Euro), représenté par 100 (cent) Parts de Classe A et 1.000 (mille) Parts de Classe B; chacune ayant une valeur nominale de 100 (cent Euro).
- 3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de 100.000.000 Euro (cent millions d'Euro), pour émettre de nouvelles Parts de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A existantes, et d'un montant maximum de 1.100.000 Euro (un million cent mille Euro) pour émettre de nouvelles Parts sociales de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe B existantes et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 5 des statuts.
- 4. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 5 des statuts, en tenant compte que:

«Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social. Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

5. Dans les résolutions du Gérant unique prises le 11 juin 2003, le Gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro), suivant l'article 5 des Statuts pour porter

ainsi le capital social de son montant actuel de 110.000,- (cent dix mille Euro) à 1.610.000,- (un million six cent dix mille Euro), par création et émission de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts de Classe A (les «Nouvelles Parts»), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts existantes de Classe A.

- 6. Le Gérant unique a décidé que la souscription et le paiement des Nouvelles Parts devront se faire en numéraire.
- 7. Le Gérant unique a également décidé d'avoir l'augmentation de capital acté par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à Monsieur Patrick Zurstrassen, gérant de société, avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de la création, émission et libération des Nouvelles Parts pour un montant total de 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro), de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Parts aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de ce qui précède.
 - 8. Les Nouvelles Parts ont été entièrement souscrites le 11 juin 2003 par:
- IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social 2, Bankgasse, A-1010 Wien, Austria, souscrira deux mille huit cent cinquante (2.850) nouvelles parts de classe A pour un montant total de 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille Euro),
- FOXY S.A., ayant son siège social 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg souscrira deux mille huit cent cinquante (2.850) nouvelles parts de classe A pour un montant total de 285.000,- (deux cent quatrevingt-cinq mille Euro);
- CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, souscrira deux mille cent (2.100) nouvelles parts de classe A pour un montant total de 210.000,- (deux cent dix mille Euro),
- SASU LOGISTIS II SAS, ayant son siège social 31, rue de Mogador, F-75009 Paris, France souscrira sept mille deux cent (7.200) nouvelles parts de classe A pour un montant total de 720.000,- (sept cent vingt mille Euro).
 - 9. Les Nouvelles Parts ont été entièrement libérées le 11 juin 2003 par apport en numéraire.
- 10. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.
- 11. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.610.000 Euro (un million six cent dix mille Euro) représenté par 15.100 (quinze mille cent) Parts sociales de Classe A et 1.000 (mille) Parts sociales de Classe B. Chacune a une valeur-nominale de 100 Euro (cent Euro).

Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de 98.500.000,- Euro (quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent mille Euro), pour émettre de nouvelles Parts de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A existantes, et d'un montant maximum de 1.100.000,- Euro (un million cent mille Euro) pour émettre de nouvelles Parts sociales de Classe B ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe B existantes.

Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social. Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de dix-sept mille huit cent cinquante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Zurstrassen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 140S, fol. 2, case 8. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2003.

J. Elvinger.

(051553.3/211/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.606.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051555.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

TRUCK SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 73.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 septembre 2003.

Signature.

(054542.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.937.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 28 juillet 2003

Le Conseil d'Administration a élu M. Masayuki Tanaka comme président du Conseil en remplacement de M. Tatsunori Imagawa démissionnaire.

Le Conseil d'Administration a adopté la promotion et signature effectives à partir du 1^{er} juillet 2003 de M. Pascal Parmentier, Vice-Président, en tant que Signature B.

Pour BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 juillet 2003

L'Assemblée décide d'élire Messieurs Tadashi Yanagishawa et Satoshi Hoshino comme nouveaux administrateurs à la place de Messieurs Tatsumori Imagawa, Haruo Kimura et Yasumine Satake, administrateurs démissionnaires et d'élire Monsieur Yasushi Watanabe comme nouvel administrateur supplémentaire, le mandat des administrateurs nouvellement élus prenant fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054771.3/267/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

CENTRE POIDS LOURDS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 73.917.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 septembre 2003.

Signature.

(054543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

BA&B INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 63.424.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054650.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

BA&B INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 63.424.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054647.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

BA&B INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 63.424.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054643.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

BA&B INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 63.424.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054652.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

BA&B INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 63.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054653.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

ANGLERTREFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. R. C. Luxembourg B 39.569.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Signature.

(054544.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

PASCAL BELNOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert, 90, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 85.861.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 septembre 2003.

Signature.

(054545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

FANGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 68.072.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2003

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble de leurs mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054673.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

TAUREAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.072.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 28 mai 2002

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- 4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2001.
- 5. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions émises.
 - 6. L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize Euros et trente-huit Cents (EUR 61.973,38) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale...»
- 7. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1er janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054676.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MAXIMA EXELL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 52.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 septembre 2003.

Signature.

(054547.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MARQUISAAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(054580.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

CM 21 PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.382.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mai 2003

S'est réuni au siège social, 25 boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CM 21 PARTICIPATIONS.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry Mouyard, lequel désigne Monsieur Georges Collart en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne ensuite ABECORE MANAGEMENT INC en qualité de scrutatrice.

Les actionnaires présents sont:

- Monsieur Thierry Mouyard, 999 actions
- Monsieur Georges Collart, 1 action

Au total 1.000 actions, soit l'entièreté du capital social.

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- démission de la société EURAM LOGISTICS Inc de son poste d'administrateur
- décharge de l'administrateur démissionnaire
- nomination d'un nouvel administrateur
- démission de la société H. FAR & J. DOLE ASSOCIATES Inc de son poste de commissaire aux comptes
- décharge du commissaire aux comptes
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- divers

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) elle accepte sans réserve la démission de l'administrateur EURAM LOGISTICS Inc
- 2) elle donne décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de sa démission
- 3) elle nomme, à dater de ce jour, la société ABECORE MANAGEMENT INC, ayant son siège social 25 Greystone Manor, Lewes DE-19958, Etats-Unis au poste d'administrateur
 - 4) elle accepte sans réserve la démission du commissaire aux comptes H. FAR & J. DOLE ASSOCIATES Inc
- 5) elle donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de sa démission
- 6) elle nomme, à dater de ce jour, la FIDUCIAIRE FMV sprl, ayant son siège social 38 (2ème étage), rue des Vennes, B-4020 Liège, Belgique, au poste de commissaire aux comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

T. Mouyard / G. Collart / ABECORE MANAGEMENT INC

//Signature

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, réf. LSO-Al01266. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054803.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

GABEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 84.861.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(054581.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

OPHAIN IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 82.144.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 août 2003 à Luxembourg

L'Assemblée générale décide:

- De renouveler le mandat de commissaire aux comptes de MAZARS pour une durée de six ans. Le mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054586.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

VALORIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange. R. C. Luxembourg B 62.829.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 juin 2003

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre Dauffenbach en tant qu'administrateur à partir du 20 juin 2003. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Béchara Raad, employé privé, demeurant à Londres (GB) en remplacement de Monsieur Daufenbach jusqu'au terme prévu de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

MAZARS

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, réf. LSO-Al01281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054593.3/1682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

FICOMAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 34.697.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg, le 28 juillet 2003

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:
- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Monsieur Stéphane Liegeois.

Ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Luxembourg, le 26 août 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054655.3/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

T.R.H, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 59.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00786, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Commissaire aux Comptes

Signature

(054594.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

OBSIDIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 63.936.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054595.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

SICRIS IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 85.967.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054597.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

LOGHAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 74.642.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 8 mai 2003 à 11.30 heures

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- I. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.
- II. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2002; le bénéfice de l'exercice 2002, correspondant à 411.395,65 EUR, sera partiellement distribué comme dividende, pour un montant de 400.000,00 EUR; le bénéfice restant sera reporté à nouveau.
- III. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2002.
- IV. L'assemblée générale confirme le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009; les membres du conseil d'administration sont: M. Michel Bourkel (administrateur-délégué), M. Fulvio Tettamanti (administrateur) et Mme Anique Klein (administrateur); le commissaire aux comptes est la société CENTRA FIDES S.A.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03823.- Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054751.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

COMPETENCES PLUS ACTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 67.212.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

MAZARS

P. Slendzak

Associé

(054599.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

GUARIDA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.635.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01167, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054602.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

WATERTON LAKES PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 48.828.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature.

(054604.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

DENNING & CO INVESTMENTS LTD. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 52.923.

N. C. Euxembourg B 32.723

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 8 mai 2003 à 14.00 heures Après discussion pleine et entière, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.
- 2. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2002 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2002, correspondant à 1.428.925,48 EUR.
- 3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2002.
- 4. L'assemblée générale confirme le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2009. Les membres du conseil d'administration sont: M. Michel Bourkel (administrateur-délégué), Mme Anique Klein (administrateur) et Mme Micaela Boniciolli (administrateur); le commissaire aux comptes est la société CENTRA FIDES S.A.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 14.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054747.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

SICRIS PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine. R. C. Luxembourg B 77.995.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054609.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

EURALVER FAÇADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 62.513.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054611.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

WATERLOO INFANTE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 80.854.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054612.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

TRUST WORTHY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.442.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, réf. LSO-Al01258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Signature.

(054712.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

TRUST WORTHY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.442.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, réf. LSO-Al01260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Signature.

(054711.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

TRUST WORTHY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.442.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, réf. LSO-Al01259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Signature.

(054710.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

KATRAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 71.956.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour KATRAN, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054617.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

EDM INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.523.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour EDM INTERNATIONAL, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(054810.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

EDM INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.523.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 mai 2003 a renouvelé le mandat de Madame Anja Grenner,

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, et de Messieurs

Eusebio Diaz Morera,

EDM HOLDING S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona;

Iuan Diaz Morera.

LAW PRACTICE DIAZ-MORERA, Travessera de Gracia, 29, 4, 1 -SP 08021 Barcelona;

Juan Grau Roig,

EDM GESTION, SGIIC, Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona;

Antonio Estabanell Buxo,

EDM SERVICIOS FINANCIEROS S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona;

Juan Soler Gual,

EDM SERVICIOS FINANCIEROS S.A. Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona;

à la fonction d'administrateur de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2004.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE S.A., LUXEMBOURG, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg est lui aussi renouvelé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDM INTERNATIONAL, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054817.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

IST LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.845.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(054811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

IST LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.845.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(054809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

MIRABELLA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.075.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er septembre 2003.

Pour MIRABELLA, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054618.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

CRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.157.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2003

Sont nommés Administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Alberto Mutti, demeurant professionnellement au 11/13, via de Gasperi à Senago, Italie;

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
 - Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054693.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

VETECHAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.664.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

VETECHAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(054808.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

VETECHAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

VETECHAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(054807.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

AMBELINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.322.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er septembre 2003.

Pour AMBELINE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054619.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 35.158.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 mars 2003

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas, Président du Conseil d'Administration
- Madame Céline Stein
- Monsieur Maurice Houssa

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEM-BOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée à tenir en 2004.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054657.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

EUREAU, Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 253, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 80.889.

_

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(054805.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

EUREAU, Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 253, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 80.889.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(054804.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

GUARIDA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.635.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour GUARIDA, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054622.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MOBRINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.646.

Constituée par acte passé par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 19 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 40 du 4 février 1992.

Assemblée Générale Ordinaire du 3 septembre 2003

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société MOBRINI S.A., tenue au siège social en date du 3 septembre 2003, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2002:

- 1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.
- 2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2002.
 - 3. La perte de l'exercice de EUR 7.413,02 est reportée à nouveau.
- 4. En accord avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, les actionnaires ont pris à l'unanimité la décision de continuer l'exploitation de la société après la perte de la totalité du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOBRINI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054724.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

LUXBAUHAUS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong. R. C. Luxembourg B 87.510.

Monsieur Daniel Freres déclare par la présente se retirer immédiatement de la société LUXBAUHAUS. Il déclare également retirer et annuler son autorisation pour la société LUXBAUHAUS avec effet immédiat datant de ce jour.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

D. Freres.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, réf. LSO-Al01288. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054629.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

EUROPEAN COUNCIL ON EXERCISE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.476.

Assemblée Générale Extraordinaire

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés qu'au 30 juin 2003 et avec effet immédiat:

- a) le siège de la société, établie au 486A, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, a été dénoncé;
- b) les administrateurs:
- Robert Makra,
- Danielle Gengler,
- R.M. FITNESS CONSULTING SERVICES, S.à r.l.,

ont démissionnés de leurs fonctions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1er juillet 2003.

R. Makra / D. Gengler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, réf. LSO-Al01292. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054632.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

LIBRAIRIE SANDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 95.442.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Madame Catherine Sander, commerçante, née à Wiltz, le 15 juillet 1942, demeurant à L-9520 Wiltz, 16, rue Notre Dame de Fatima,
- 2.- Monsieur Guy Gengler, employé privé, né à Wiltz, le 14 mars 1966, demeurant à L-1941 Luxembourg, 444A, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LIBRAIRIE SANDER, S.à r.l.
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.
 - Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une librairie papeterie, la vente en détail de journaux, de livres, d'articles de papeterie et de bureau, d'articles de maroquinerie, de confiserie, de timbres, de tabacs et de souvenir.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en vingt-cinq (25) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1 Madame Catherine Sander, prénommée, dix parts	10
2 Monsieur Guy Gengler, prénommé, quinze parts	
Total des parts: vingt-cinq parts	25

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

- Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtes et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée:
- gérant technique Madame Viviane Schiltges, employée privée, née à Wiltz, le 2 mars 1957, demeurant à L-9775 Weicherdange, maison 40A,
- gérant administratif Monsieur Guy Gengler, employé privé, né à Wiltz, le 14 mars 1966, demeurant à L-1941 Luxembourg, 444A, route de Longwy.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Gengler, C. Sander, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 août 2003, vol. 317, fol. 71, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 septembre 2003.

A. Holtz.

(902190.3/2724/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2003.

FINGESTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.841.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054640.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MICHELINE INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 53.372.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01161, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054641.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

ERA INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 69.355.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 31 juillet 2003

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Eric André,
- Monsieur Jean-Marc Jorand.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société EXELFID Société Fiduciaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2008.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054659.3/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

KATRAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 71.956.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01157, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054644.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MATIRA PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.847.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

EUROPEAN FOODS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.548.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

GMI - CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.274.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

M.-J. Vanderstraeten

Chef de Service Principal - Secrétariat Général

(054799.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

GMI - CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.274.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 avril 2003

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Elmar Baert.

Les mandats d'administrateurs de MM. Bruno Colmant, Franz Kouijzer, Philippe Catry, Philippe Masset, Thierry Masset, Jean-Louis Raemdonck van Megrode et Jean-Claude Schaack sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Murad Ikhtiar est renouvelé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-Al00107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054796.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2003.

GAD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.271.

_

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054648.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MIRABELLA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.075.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054649.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

AMBELINE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.322.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-Al01154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054651.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

SERAFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 77.448.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00740, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(054654.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

FINIMPEX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 19.076.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er septembre 2003.

Pour FINIMPEX, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054685.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

FICOMAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 34.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00742, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(054661.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

TAUREAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 58.996.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054669.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MEDIASHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 29.315.

Traduction du procès-verbal de l'Assemblée du Conseil d'Administration du 17 juin 2003

Présents:

- M. Hans-Holger Albrecht
- M. Anders Nilsson
- M. Eivind Schackt

1. Convocation / Quorum

Les administrateurs ont noté que tous les administrateurs délégués étaient présents lors de l'Assemblée et que l'avis a été respecté conforme aux articles de constitution. Conforme à ce, les administrateurs présents lors de l'Assemblée ont composé le quorum requis conforme aux articles de constitution de la société. Monsieur Hans-Holger Albrecht a été nommé Président du Conseil d'Administration.

2. Résolutions

- 2.1. Il a été résolu que la société aura son siège au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2.2. Il a été résolu d'adopter une nouvelle liste de signatures pour la société conforme à l'annexe 1.

3. Conclusion

Aucun autre point n'étant porté à jour, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Signé: H.-H. Albrecht, A. Nilsson, E. Schackt.

Minutes of a Meeting of the Board of Directors of the Company held in Luxembourg, on June 17, 2003.

Present:

- Mr Hans-Holger Albrecht
- Mr Anders Nilsson
- Mr Eivind Schackt

1. Convening / Quorum

The Directors noted that all Directors of the Company were present at the meeting and the notice requirement pursuant to the Articles of Incorporation was waived. Accordingly, the Directors present at the meeting constitute the quorum required pursuant to the Articles of Incorporation of the Company. Mr Hans-Holger Albrecht was appointed Chairman of the Board of Directors.

2. Resolutions

- 2.1. It was resolved that the Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2.2. It was resolved to adopt a Signature for the Company in accordance with Appendix 1.

3. Conclusion

There being no further business, the Chairman declared the Meeting closed. Signed: H.-H. Albrecht, A. Nilsson, E. Schackt.

Signature List - June 2003

The following A-Signatories may sign for MEDIASHOP S.A. by signing jointly two together.	
Hans-Holger Albrecht, Chairman, MEDIASHOP S.A.	Signature
Anders Nilsson, Director, MEDIASHOP S.A	
Eivind Schackt, Director, MEDIASHOP S.A	Signature

The following B-Signatories may sign for MEDIASHOP S.A. by signing jointly with an A-Signatory.

Mikael Holmberg, MODERN TREUHAND S.A.SignatureNadine Gloesener, MODERN TREUHAND S.A.SignatureGilles Wecker, MODERN TREUHAND S.A.Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00800. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature

(054662.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

EISEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 54.382.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio, s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er septembre 2003.

Pour EISEN A.G., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054672.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

ROQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 66.116.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 8 mai 2003 à 14.30 heures

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- I. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.
- II. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2002 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2002, correspondant à 36.634,49 EUR.
- III. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2002.
- IV. L'assemblée générale confirme le mandat des administrateurs et nomme la société CENTRA FIDES S.A. comme nouveau commissaire aux comptes, qui accepte. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivera à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009. Les membres du conseil d'administration sont: M. Michel Bourkel (administrateur-délégué), Mme Anique Klein (administrateur) et Mme Micaela Boniciolli (administrateur)

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03851.- Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054753.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

SHAFT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 28.141.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er septembre 2003.

Pour SHAFT INVEST S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054677.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

FUSTET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 45.151.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 18 mars 2003

3. L'Assemblée constate que le capital de la société est intégralement absorbé par des pertes cumulées.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes au 31 décembre 2002

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054681.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

REMAFIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 82.093.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1094 du 1er décembre 2001.

Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2003

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société REMAFIN INVEST S.A., tenue au siège social en date du 27 juin 2003, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

- 1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.
- 2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs, ainsi qu'au commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FIBETRUST pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
 - 3. La perte de l'exercice 2001, de EUR 6.721,56 est reportée à nouveau.
 - 4. La perte de l'exercice 2002, de EUR 14.519,40 est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMAFIN INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054735.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

LIBELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 75.201.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, réf. LSO-Al1306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

ACAMPORA CONSULTING & TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Signature.

(054684.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

CAMPANULE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 80.125.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats relatifs à la clôture des comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-Al00954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054686.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg. H. R. Luxemburg B 94.069.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 10. Juli 2003

Herr Holger Treckmann, Diplom-Ingenieur, geboren in Gelsenkirchen, BRD, am 30. März 1951, wohnhaft in D-45701 Herten, Fröbelstr. 12, wurde mit Wirkung vom 1. August 2003 zum Geschäftsführer («Directeur») der Gesellschaft benannt mit der Befugnis, alle Geschäfte betreffend die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft unter seiner alleinigen Unterschrift zu tätigen.

Herrn Udo Soicke, Diplom-Ingenieur - Versorgungstechnik, geboren in Bensbert (Bergisch Gladbach) BRD, am 7. August 1964, wohnhaft in L-1741 Luxembourg, 123, rue de Hollerich, wurde Prokura erteilt, zusammen mit einem Geschäftsführer, die Geschäfte und Rechtshandlungen vorzunehmen, die der Betrieb des Unternehmens mit sich bringt. Die Vollmacht erstreckt sich nicht auf folgende Geschäfte:

- Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken,
- Eingehen von Wechselverbindlichkeiten,
- Aufnahme und Gewährung von Darlehen,
- Prozessführung,
- Abschluss von Arbeitsverträgen

Zur Veröffentlichung im Amtsblatt.

Luxemburg, den 29. August 2003.

Für HOCHTIEF FACILITY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

R. Diederich

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054776.3/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

HT-LUX S.A., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 18.517.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Signature.

(054778.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

HT-LUX S.A., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg. H. R. Luxemburg B 18.517.

Durch Beschluss der in außergewöhnlicher Sitzung tagenden jährlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vom 8. Juli 2003 wurden folgende Herren bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

- Burkhard Lohr, Dr. rer. pol. geboren am 19. Februar 1963 in Essen, BRD, wohnhaft in Josef-Paris-Straße 21, D-45721 Haltern am See, Vorsitzender des Verwaltungsrats,
- Victor Elvinger, Rechtsanwalt, geboren am 26. September 1954 in Luxemburg, wohnhaft in 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg,
- Gerhard Hilke, Dipl.-Ing., geboren am 23. Juni 1953 in Kassel, BRD, wohnhaft in Geraer Straße 25, D-63322 Rödermark.
- Dieter Majewski, Kaufmann, geboren am 1. Juli 1941 in Stettin, BRD, wohnhaft in Viktoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg.

Bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung wurde zum Abschlussprüfer ernannt:

DELOITTE & TOUCHE S.A., eingetragen im Handelregister Luxemburg unter der Nummer B 67.895, mit Gesellschaftssitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054777.3/267/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 18.364.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er septembre 2003.

Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-Al00452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054687.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange